



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AVIS DE PROMULGATION

(conformément à l'article 451 CM)

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2026-06-305

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus le 1^{er} juin 2026 :

RÈGLEMENT 2026-06-305

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 2024-12-295 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 4118, route 112, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 2 juin 2026

Patrick Girard

Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Patrick Girard, directeur général et greffier trésorier, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 2e jour du mois de juin 2026, une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2e jour du mois de juin deux mille vingt-six.

Directeur général et
greffier trésorier